



GESTION COVID

Résidence Autonomie des
PATERS 39100 DOLE

Janvier – Février 2022

Présentation de la Résidence

L'établissement

- Résidence autonomie construite en 1986 et autorisée pour 62 logements de type T1 ou T1bis (22 ou 33m²)
- Depuis Mai 2019, l'établissement est engagé dans une vaste opération d'agrandissement réhabilitation qui se terminera en Juin 2022 = construction de 40 logements neufs de type T2, réhabilitation complète des 62 logements existants en 59 logements à terme et restructuration des locaux techniques
- L'établissement n'est pas médicalisé, il ne perçoit ni forfait soins ni forfait autonomie et accueille des personnes en GIR 5 ou 6
- Habilitation partielle à l'aide sociale

Les résidents

- AU DEBUT DE L'EPISODE COVID :
- 62 résidents présents dont 4 couples dans 58 logements
- Moyenne d'âge 83 ans
- Durée moyenne de séjour : 5 ans

Le personnel

- 1 Directrice (temps partiel sur l'établissement)
- 1 agent de maîtrise (temps partiel sur l'établissement)
- 1 secrétaire (1 ETP)
- 8 agents techniques polyvalents (7,5 ETP) chargés de l'entretien des locaux, du service des repas le midi, de l'entretien du linge et la sécurité et l'accompagnement des résidents
- 1 animateur (mi temps) + 1 agent de convivialité (mi temps)
- 3 agents à temps partiel pour assurer présence de nuit

Episode COVID janvier 2022

Début de l'épisode

20 janvier 2022

- 1 agent polyvalent positif et en arrêt de travail (mari positif depuis quelques jours et tests réguliers)
- Secrétaire également positif = test suite symptômes
- Ces 2 agents sont isolés pour 7 jours

21 Janvier 2022

- Fille d'un résident nous signale test positif de son père réalisé suite symptômes
- Isolement dans son logement pour 7 jours

Mesures mises en place

- Arrêt immédiat des animations collectives
- Arrêt des repas en salle à manger à compter du 24/01 avec distribution quotidienne des repas dans les logements (froids ou chauds selon besoins)
- Information par affichage pour les visiteurs et rappel renforcé des mesures barrières
- Mise en place d'une campagne de tests pour tous les résidents et le personnel
- Fourniture de masques FFP2 pour le personnel (livraison repas résidents)
- Déclaration sur la plate forme voozanoo (suivi avec échanges téléphoniques avec ARS)

Tests de dépistage

- Une 1^{ère} série de tests a été réalisée le 25/01 par 2 infirmiers libéraux = 59 résidents testés et 7 membres du personnel (les personnes non présentes ont effectué des tests à l'extérieur)
 - Résultat = tous les personnels sont négatifs mais 7 résidents testés positifs isolés à leur tour (asymptomatiques); entourage prévenu
 - Deuxième série de tests le 1/02 selon mêmes modalités pour 52 résidents et 6 membres du personnel
 - Résultat = tous les tests sont négatifs
- Reprise des activités collectives le 4/02

GESTION DU PERSONNEL

- La résidence autonomie dispose d'un plan de continuité de l'activité établi en Octobre 2020
- L'épisode COVID de janvier/février n'a pas eu d'impact en terme de personnel pour le fonctionnement :
- 1 absence au niveau administratif = remplacement par autres agents administratifs (directrice et agent de maîtrise)
- 1 absence pour les agents techniques = adaptation des horaires des agents présents (nombre suffisant)
- Les mesures du PCA pour pallier le manque de personnel n'ont pas eu à être mises en oeuvre

DIFFICULTES RENCONTREES

- L'établissement est dépendant du laboratoire en ville et de la disponibilité des infirmiers pour réaliser les tests ce qui implique des délais préjudiciables à l'isolement des personnes
- Une vraie difficulté pour obtenir les résultats auprès du laboratoire = pour le 1^{er} prélèvement problème informatique majeur au laboratoire et résultats jamais obtenus pour 7 résidents testés
- Il est difficile de faire accepter aux résidents plusieurs dépistages successifs (1 refus pour le second test)
- On note une certaine « usure » pour le respect des gestes barrières (par exemple port du masque) pour les résidents

Points positifs

- L'organisation de la résidence autonomie permet facilement l'isolement des résidents (logements indépendants)
- L'arrêt des activités collectives peut se mettre en place rapidement et permet indiscutablement l'arrêt de la contagion
- Le personnel qui n'effectue pas d'aide à la personne (pas de toilette ou de changes...) est protégé en mettant en place les gestes barrières



Merci